#### AR Prefecture

006-210601639-20240222-CCAS2024\_05-DE Requ le 04/03/2024



République Française Département des Alpes- Maritimes Ville de TENDE Conseil d'administration du centre communal d'action sociale du 22 FEVRIER 2024

# Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration d'Action Sociale Session ordinaire du 22 février 2024

L'an 2024 le vingt-deux février à 14:00, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tende se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le 14 février 2024, par le Président.

## Étaient Présents:

Marilene DALMASSO - Jean-Charles QUERCIA - Lucie MOULIN - ROSELYNE PLANELLES - Nadège LACLAU - Patricia ALUNNO

#### Absents excusés :

Jean-Pierre VASSALLO – Myriam PASTORELLI – Gilles MANCON- Marie-Rose GUIDO

Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance

Délibération n° 2024 5

**Objet: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024** 

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé et étudié les propositions présentées par Monsieur Le Vice-Président, approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2024 :

# Section d'investissement :

Dépenses : 0,00 €

Recettes: 0,00 €

### Section de Fonctionnement :

Dépenses : 36 410,62 €

Recettes: 36 410,62 €

Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Date de l'affichage, par extrait, sur le site internet de la Mairie : Transmis en préfecture le :